

2020-5959
2020-12-23

FBN DELTAMETHRINE TECHNIQUE

INSECTICIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SOLIDE

PRINCIPE ACTIF : Deltamethrine.....99.9%

N° D'HOMOLOGATION : 33996 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



CONTENU NET : 25 KG - 50 KG

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Fatal si ingéré. Nocif si inhalé.

Éviter le contact. Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs du produit technique. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Mettre des vêtements protecteurs, y compris des lunettes de protection et un respirateur pour manipuler le produit technique.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale au numéro **1-613-996-6666** ou *666 sur un téléphone cellulaire..

L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlage, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.

Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs, les rivières, les étangs ou l'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans le contenant d'origine. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Tenir loin du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au

fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.